

6125.1961

032

Sur proposition de l'architecte, il s'agit de passer des avenants supplémentaires pour le lot n° 12 (peinture - vitrerie - tentures - entreprise Hofliger) d'un montant de 93.142,38 NF, et également pour le lot n° 5 (menuiseries - parquets - entreprise Perse et Brillaud) d'un montant de 54.511,26 NF. Ces travaux entrent dans le cadre des crédits du budget 1960 inscrits pour 1440.000 NF.

Le Conseil Municipal

Vu les devis de travaux supplémentaires présentés par les entreprises Hofliger et Perse et Brillaud pour la finition de l'extérieur du lycée mixte et le montant à 147.653,64 NF.

Vu l'avis favorable des Commissions des Travaux et des Finances.

Décide

d'autoriser M le Maire à passer un avenant n° 1 avec l'entreprise Hofliger. (lot peinture - vitrerie) d'un montant de 93.142,38 NF et avec l'entreprise Perse et Brillaud d'un montant de 54.511,26 NF (lot menuiserie - parquets).

de mandater les dépenses sur les crédits inscrits au chapitre XXXV - art 21 - réserve "aux paiements des travaux d'extension du Collège -"

Approuvé à l'unanimité

VI Création d'un poste d'institutrice à l'école Jules-Ferry (M. B. Broussaud)

du conseil  
21.4.1961

033

L'Inspection Départementale des écoles Maternelles, par lettre du 6 février 1961, a demandé à M le Maire que le Conseil Municipal se prononce sur la création à l'école maternelle Jules Ferry d'un nouveau poste.

Le Conseil Municipal

Vu la demande présentée par l'Inspection Départementale des écoles Maternelles le 6 février 1961.

Vu la nécessité de créer ce nouveau poste à la suite des besoins scolaires en augmentation constante.

Décide

de donner un avis favorable à la création d'un nouveau poste d'institutrice à la maternelle du Groupe Scolaire Jules Ferry

Approuvé à l'unanimité